

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**  
**Arrondissement de PROVINS**  
**Canton de MONTEREAU-FAULT-YONNE**  
**Commune de MISY-SUR-YONNE**

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 29 septembre 2020**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le mardi 22 septembre 2020 s'est réuni en séance ordinaire le mardi 29 septembre 2020 à 19 h 00 à la salle Polyvalente, sous la présidence de Madame Monique JACQUIER, Maire.

Présent(e)s : Monique JACQUIER, Maire ; Messieurs Casimir CHEREAU, Michel WOJCIECHOWSKI, Guy JACQUIER, Claude BELLINI Adjointes au Maire ; Mesdames Lili ATTAR, Michèle BIROST, Cécile DEMERS, Charlène MAUSSE, Conseillères Municipales ; Messieurs, Sébastien BORG, Vincent DEHIMI, Conseillers Municipaux .

Pouvoir : M Michel OLLAR à M. Guy JACQUIER ; Pascal LAIZEAU à Mme Monique JACQUIER;

Absente excusée : Guylène AURORE ;

Absente : Mme Mélodie DEFOSSE ;

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Modifié la délibération D2020-06-006 portant délégation au Maire, en apportant une précision de montant au point 21 conformément au souhait de la Sous-préfecture ;  
- *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la décision modificative N°1 du budget primitif 2020 de la commune en vue de procéder à la régularisation d'écritures comptables concernant des frais d'études suivis de réalisations.
  - o - 1 500 € chapitre 022 Dépenses imprévues
  - o + 1500 € chapitre 041 Opérations patrimoniales - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la liste des administrés fournis au Directeur Départemental des Finances Publiques pour désigner les 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants) de la Commission Communale des Impôts Directs pour le mandat 2020-2026 - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé le plan de financement et la demande de subvention pour la création d'un espace lecture/détente et la réfection complète du sol de la classe des CP pour un montant total de travaux de 21 118 € TTC - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la signature d'une convention avec AXA pour une évolution réglementaire (loi 2019-1461) de la protection des élus dans le cadre des leurs fonctions - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la désignation de M. Michel WOJCIECHOWSKI comme titulaire et M. Casimir CHEREAU comme suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la désignation de M. Casimir CHEREAU comme titulaire et M. Claude BELLINI comme suppléant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs auprès de la Communauté de Communes du Pays de Montereau. - *Adopté à l'unanimité*
- *Pris connaissance des rapports d'activités 2019 :*
  - \* De la Communauté de Communes du Pays de Montereau
  - \* Des services Eau et Assainissement de la CCPM
  - \* De la Mission Locale pour l'Emploi

- **Décisions du Maire (Art : 2122-22 du CGCT) :**

- DDM 2020-07-02 : Mandaté le Cabinet Vincent Neveux Avocat ou son représentant pour déposer une requête en appel du jugement N°1702990 de la 8<sup>ème</sup> Chambre rendu le 3 mars 2020.

- DDM 2020-09-03 : Signé la convention avec l'association de Gestion du Centre de santé de Cannes-Écluse pour l'accueil et les soins des Misyciennes et Mysiciens en contrepartie d'une participation communale d'un euro par an et par habitant.

- **Questions diverses :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du travail de la commission communication qui a reçu un prestataire pour un site internet dont le coût à la création s'élèverait entre 1400 à 1600 € environ. D'autres prestataires semblent moins cher mais il faut cependant mesurer la qualité des prestations proposées.

D'autres systèmes de communications ont également été évoqués comme le panneau Pocket qui consiste à envoyer sur les téléphones mobiles ayant chargé l'application des informations sur la commune. Il est précisé que ce type de communication individuel doit être réservé aux cas exceptionnels (alertes météo, inondations...) sous peine de voir les gens se désinscrire. Il ne doit pas y avoir double emploi avec le site internet.

Mme le Maire rappelle que le SIRMOTOM avait programmé l'enfouissement des points d'apport volontaire aux entrées du village au mois de juin. En raison de la pandémie, ces travaux n'ont pu se dérouler et son reportés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Contact sera repris également prochainement avec le nouveau propriétaire du Château concernant la cession d'un bout de terrain pour la réalisation d'un parking à l'entrée Est de la rue Haute.

Mme le Maire indique également qu'elle a sollicité les services de la Communauté de Communes pour étudier la mutualisation des défibrillateurs qui deviennent obligatoires dans de nombreux établissements et au plus tard en 2022 dans la salle polyvalente par exemple.

M. Bellini indique que dans le cadre des travaux de la salle de classe et pour permettre aux entreprises de commencer à travailler dès le premier jour des vacances et surtout avoir terminé avant la reprise, il convient de débarrasser l'ensemble du mobilier et en appel donc aux volontaires le vendredi 16 octobre 2020 à partir de 16h30.

Mme Charlène MAUSSE demande si le comité des fêtes a fait part de projets pour l'avenir. Il est indiqué qu'en raison de la Covid-19 de nombreuses manifestations n'ont pu avoir lieu et des incertitudes pèsent encore sur ce qu'il sera possible de faire ou non. Une assemblée générale devrait être organisée pour désigner un nouveau bureau et relancer l'activité du comité.

M. Casimir CHEREAU indique que l'assemblée générale des Amis de l'École a eu lieu et que c'est effectivement le même constat. Les projets sont au point mort.

Mme Cécile DEMERS demande s'il ne serait pas possible d'organiser la garderie dans une autre salle de l'école pour éviter les déplacements qui sont toujours problématiques avec de très jeunes enfants et un encadrement limité. Aucune salle en capacité d'accueillir les enfants n'est disponible pour le moment mais les mesures d'encadrement qui étaient en place avant la pandémie seront réactivées.

Mme le Maire indique qu'elle a été saisie d'une proposition d'installation d'un champ de panneaux photovoltaïques en grande partie sur des terrains privés. Deux entreprises ont ainsi fait part de leur intérêt pour ce projet. M. Michel OLLAR qui a étudié les deux propositions dont une est très professionnelle et détaillée, tandis que l'autre est plus générale et semble relevée davantage du copié collé que de l'étude individuelle réelle. M. Casimir CHEREAU sollicitera l'aide et l'avis du SDESM qui doit avoir connaissance de ce type de projet et sur la crédibilité des entreprises.

*Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h10.*

*Fait à Misy-sur-Yonne, le 9 octobre 2020*

*Le Maire,  
Monique JACQUIER*

